

Nouveau président du CPQ

M. Yves-Thomas Dorval est le nouveau président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), organisme fondateur du Centre. Il cumule une vaste expérience dans le milieu des affaires. Il a œuvré pour la British American Tobacco – Région Europe, Imperial Tobacco Canada Limitée, Edelman relations publiques mondiales Canada inc., Glaxo Wellcome inc., Groupe vie Desjardins-Laurentienne inc., les ministères des Communications et de la Santé et des Services sociaux, l'Assurance-vie Desjardins, la Commission d'enquête sur la santé et les services sociaux, puis chez Hydro-Québec.

Pour M. Dorval, il importe de s'assurer que les employeurs, qui font affaires au Québec, aient les meilleures conditions possibles pour progresser de façon durable. Le développement de l'expertise dans le domaine de l'emploi et du travail ainsi que la limitation des taxes sur la masse salariale constituent des priorités pour lui et le CPQ. Il préconise l'information à valeur ajoutée dans des domaines comme l'emploi, les conditions de travail et la santé-sécurité. En fait, cela lui apparaît un incontournable pour l'essor des entreprises.

Ses principaux défis alors que le monde des affaires est en pleine mutation : contribuer à l'évolution du CPQ en fonction du contexte économique et de la mondialisation, traduire en priorités d'actions les besoins de ses membres dont l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et l'accroissement des réalisations économiques dans un contexte de marché difficile. Selon M. Dorval, bien que nous soyons en récession, l'économie canadienne va se redresser tôt ou tard. Il s'agit toutefois de prioriser une main-d'œuvre de qualité et disponible, de pouvoir contrôler les coûts de celle-ci pour être plus concurrentiel et d'agir pour mieux contrôler la fiscalité des entreprises. « D'année en année, avance-t-il, les employeurs subissent d'importantes augmentations de taxes et de cotisations qui ne se retrouvent pas dans les salaires, notamment pour le fonds de santé, les assurances, la CSST, etc. Une attention plus grande doit également être apportée à la nouvelle économie. Aussi, il faut se servir de la période actuelle de ralentissement pour former la main-d'œuvre, de façon générale ou pointue. »

Empreint d'un certain pragmatisme, pour M. Dorval, si la société veut se donner des programmes et que l'on décide de les financer, on doit identifier des économies équivalentes dans d'autres programmes. « Les efforts, précise-t-il, doivent être déployés aux bons endroits ». Le défi du fardeau réglementaire est aussi important pour lui. « La réglementation, souligne-t-il, doit être bien ciblée et responsable. Il faut s'assurer d'obtenir les meilleures conditions pour les entreprises, afin de leur permettre de

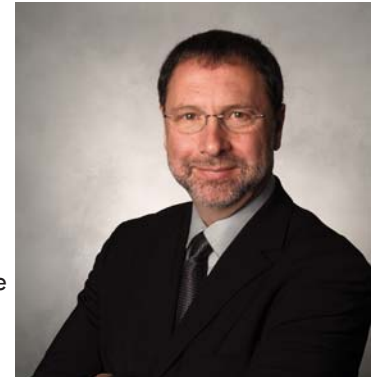
progresser de façon durable. La réglementation doit également être souple et tenir compte de la réalité. »

Une douzaine de personnes travaillent sous l'égide du CPQ et beaucoup de membres contribuent à la réussite de l'organisme. 19 personnes siègent au conseil d'administration de celui-ci. Le Conseil du patronat entretient des liens étroits avec une cinquantaine d'associations sectorielles et quelques centaines d'entreprises majeures. Pour M. Dorval, « le CPQ, c'est comme une confédération d'employeurs. Nous visons une plus grande valeur ajoutée. Et nous intervenons en favorisant la concertation et la mobilisation du monde patronal. Notre défi consiste à traduire en actions nos objectifs et à livrer des résultats. Nous pensons en termes d'approche globale. Trop souvent une analyse s'effectue en silo, nous préférons susciter la réflexion et l'équilibre en tout. »

Selon le président du CPQ, la prévention en santé-sécurité, c'est un investissement. « Quand on dispose d'une bonne main-d'œuvre, il ne faut pas la prendre pour acquise. L'on doit favoriser un climat de rétention dans nos entreprises. Cependant, le coût actuel du régime SST est trop lourd à supporter. On assiste à une diminution des lésions mais, pourtant, les coûts de la facture augmentent. En outre, il faudrait pouvoir intervenir pour baliser davantage l'administration des infractions, avec des critères mieux définis.

« Le Centre patronal, poursuit M. Dorval, a été mis sur pied pour répondre à des besoins cruciaux en SST. En se regroupant au sein du Centre, les associations sectorielles ont pu obtenir des résultats probants en matière de formation, d'information et de sensibilisation. Bref, ce fut une excellente décision. Cela a favorisé le développement de synergies. Mettre ensemble des énergies donne de meilleurs résultats. Le Centre dispose d'une réelle expertise et il est apprécié. Comme plusieurs, il doit toutefois continuer à évoluer en fonction des besoins des différentes clientèles. En ce sens, d'autres défis l'attendent. »

Rappelons que le CPQ siège au conseil d'administration de la CSST et sur l'ensemble des comités de travail de celle-ci, en vue d'assurer la défense des intérêts des employeurs en matière de SST.



M. Yves-Thomas Dorval